

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Important : Il est à noter que l'annulation d'une autorisation a pour effet d'annuler l'ensemble des certificats de reconnaissance de véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants délivrés en vertu de cette autorisation.

1. Renseignements sur l'entreprise ou l'organisme

Numéro de dossier ¹	Nom de l'entreprise ou de l'organisme
--------------------------------	---------------------------------------

1. Numéro de dossier inscrit sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule appartenant à votre entreprise ou organisme. Si vous n'avez pas de véhicule, n'inscrivez rien.

2. Renseignements sur la personne qui fait la demande (responsable du parc de véhicules ou personne-ressource)

Nom		Prénom			
Adresse	Numéro	Rue	Appartement	Case postale	Succursale
Ville, village ou municipalité			Province		Code postal
Téléphone	Poste	Télécopieur	Courriel		

3. Renseignements sur l'autorisation à annuler

Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation.

Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants

Numéro d'article :

☐ Art. 5 (1) ☐ Art. 5 (2) ☐ Art. 5 (3) ☐ Art. 5 (4) ☐ Art. 5 (5) ☐ Art. 5 (6) ☐ Art. 5.1 ☐ Art. 5.2

Numéro de l'autorisation à annuler :

4. Signature de la personne qui fait la demande

Signature	Date (Année-Mois-Jour)
-----------	------------------------

TROIS FAÇONS DE TRANSMETTRE UN DOCUMENT :

Télécopieur : 418 643-1262

Courriel : saaq.dlcp-liaison@saaq.gouv.qc.ca

Poste : Division de la liaison avec les corps policiers (Act. 41025)

Société de l'assurance automobile du Québec

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

POUR TOUTE INFORMATION :

Région de Québec : 418 528-5400

Ailleurs : 1 844 678-7148 (Québec, Canada, États-Unis)

Conservez l'original ou une copie pour vos dossiers.

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.